

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00556

Numéro SIREN : 809 608 334

Nom ou dénomination : CONSTRUCTION ECO HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt 1164

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CONSTRUCTION ECO HABITAT

33 Bis rue Saint-Cleophas
Truc du Moulin à Vent
34070 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2015 B 556 / 2019-B-1164

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 06/02/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 23/05/2018

Concernant la société

CONSTRUCTION ECO HABITAT

Société par actions simplifiée

33 Bis rue Saint-Cleophas

Truc du Moulin à Vent

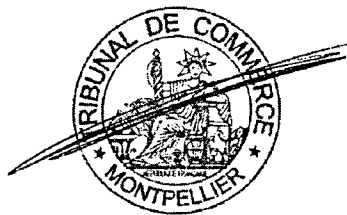
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1164 le 06/02/2019

R.C.S. MONTPELLIER 809 608 334 (2015 B 556)

Fait à MONTPELLIER le 06/02/2019,

LE GREFFIER



15B556

- 6 FEV. 2019

19B1164

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)N° 2065
(2018)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2017** Et clos le **31/12/2017** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION **CONSTRUCTION ECO HABITAT**

Désignation, SIRET et adresse de la société
33B SAINT CLEOPHAS
34070 MONTPELLIER
80960833400011

Adresse du siège social

l'ancienne adresse en cas de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées : **MACONNERIE**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Confirme conforme à l'original

SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,1/3 % Bénéfice imposable à 28%* 8 459 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 38 120

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

Plus-values à long terme imposables à 19 % Autres plus-values imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : **14052018**

Lieu : **MONTPELLIER**

Qualité et nom du signataire : **ALMAZ**

Président

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

N° 2065 Bis
(2018)

Désignation de l'entreprise **CONSTRUCTION ECO HABITAT**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	11 593
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisées au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **CONSTRUCTION ECO HABITAT**

du **01/01/2017**

Adresse **33B SAINT CLEOPHAS**

34070

MONTPELLIER

au **31/12/2017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire ALMAZ Président	À MONTPELLIER le Signature :
--	--

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 2038A du CGI

2067-BIS-SD
(2018)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		CONSTRUCTION ECO HABITAT		
N° d'identification (SIRET)		80960833400011		Exercice social 31/12/2017
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

Désignation de l'entreprise		CONSTRUCTION ECO HABITAT		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		33B SAINT CLEOPHAS		34070 MONTPELLIER			
Numéro SIRET *		8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF				Brut 1		Amortissements- Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	29978	030	15485	14 493
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	29 978	048	15 485	14 493
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12379	070		12 379
		Autres * (3)	072	23996	074		23 996
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	63886	086		63 886
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	100 261	098		100 261
	Total général (I + II)		110	130 240	112	15 485	114 755
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			1000	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			22363	
	Résultat de l'exercice		136			39990	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			73 354	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			10771	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		169			30629	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			41 401	
Total général (I + II + III)				180		114 755	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		CONSTRUCTION ECO HABITAT		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 31/12/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218		
			184559			
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	58		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	184 617	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	89570	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	439	
	Rémunérations du personnel*			250	29139	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	11593	
	Dotations aux amortissements*			254	6469	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	0	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	137 212
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	47 404	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)			290	1009	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		300	267	
				306	8156	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			310	39 990	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				314		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	39 990	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	6 589
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44.terdecies)	127	ZRR (44 quinquiesdecies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991	Zone à compétence hors CICE (art.44 undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	46 579
	Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables : *		360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	46 579	

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3330	444		446	3330				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	26648	462		464		466	26648				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	26 648	492	3 330	494		496	29 978				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	207	534		536	207		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	9015	552	6262	554		556	15277		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	9 015	572	6 469	574		576	15 484		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 - Septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CONSTRUCTION ECO HABITAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)			
						800	

VI DIVERS	
Primes de cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 21 193
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 9 973
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : CONSTRUCTION ECO HABITAT		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017et clos le : 31/12/2017Données en nombre de mois		12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	184 559
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	184 559
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	58
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	58
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	85370
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	85 370
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1+Total 2 - Total 3)	137	99 247
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	99 247
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N°1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	184 559
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel* :	376	1.29
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1.29

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

ADRESSE (voie)

33B SAINT CLEOPHAS

CODE POSTAL

34070

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALMAZ Prénom(s) KERAM
 Nom marital PRESIDENT % de détention 7.00 Nb de parts ou actions 70
 Naissance : Date 24021990 N° Département 93 Commune BAGNOLET Pays FR
 Adresse : N° 33 B Voie ST CLEOPHAS
 Code Postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique ALMAZ Prénom(s) ILHAMI
 Nom marital ASSOCIE % de détention 46.50 Nb de parts ou actions 465
 Naissance : Date 05101968 N° Département 99 Commune TURQUIE Pays TR
 Adresse : N° 07 T Voie DES HIBISCUS APPT 26
 Code Postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

N° SIRET

80960833400011

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	MME	Nom patronymique	ALMAZ	Prénom(s)	METIN
Nom marital	ASSOCIE	% de détention	46.50	Nb de parts ou actions	465
Naissance :	Date	10091961	N° Département	99	Commune
				TURQUIE	Pays
Adresse :	N°	33 B	Voie	ST CLEOPHAS	
	Code Postal	34070	Commune	MONTPELLIER	Pays
				FR	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

ADRESSE (voie)

33B SAINT CLEOPHAS

CODE POSTAL

34070

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

**33, bis rus St Cléophas
Truc du Moulin à vent
34070 MONTPELLIER**

SIRET 80960833400011

**RAPPORT DE GESTION
Du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 23/05/2018**

Madame, Monsieur

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31/12/2017** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de la société et événements marquant

Activité en légère progression. Le Marché reste cependant fragile,

Dépenses non déductibles

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **NEANT €**, générant un impôt de **.NEANT .€**.

Affectation du résultat

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles en vigueur et dans le respect des mêmes principes et procédures comptables retenus l'exercice précédent

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à

184 559,00 € soit une variation de + 19 %.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître

-un **Bénéfice net de 39 990,00 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	39 990,00 €
Absorption des pertes antérieures	0,00 €
Solde Après Apurement des pertes	39 990,00 €
Dotation à la réserve légale	0,00 €
A la réserve spéciale des plus values à long terme	NEANT
Aux réserves statutaires	0
Aux réserves facultatives	0,00 €
SOLDE	39 990,00 €
auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	22 363,00 €
Un prélèvement sur les réserves	0,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	62 353,00 €
A titre de dividendes aux associés	26 200,00 €
Soit 26,2 € par part titre	
LE SOLDE	36 153,00 €

Pour un montant de 0,00 € au titre des «réserves facultatives» et pour un montant De 36 153,00 € au compte «report à nouveau.»

Compte tenu de ces affectations et des distributions, les capitaux propres de la Société seraient de 47 154,00 €

- Dépenses non déductibles fiscalement. **Néant**

Nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de NEANT et qui ont donné lieu à une imposition de 0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

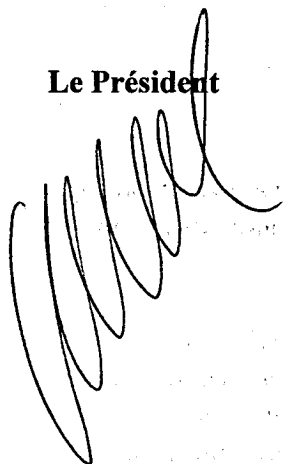
PRESIDENCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Renouvellement du mandat de la gérance Nous vous indiquons que le mandat des gérants arrive à expiration à l'issue de la présente réunion. Nous vous demandons de bien vouloir prononcer leurs renouvellements.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'Assemblée Générale confirme les fonctions du Président M ALMAZ Kéram ne seront pas rémunérées

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text above.

SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

**33, bis rus St Cléophas
Truc du Moulin à vent
34070 MONTPELLIER**

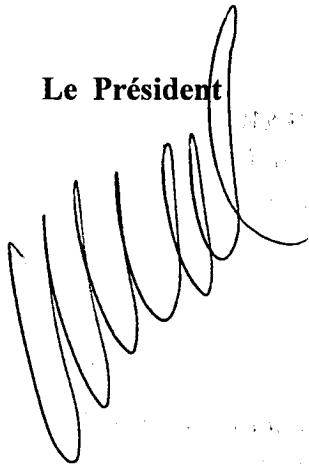
SIRET 80960833400011

**RAPPORT SPECIAL
Du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 23/05/2018**

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Présidents, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

SAS au capital de 10 000,00 €

Siège social 33, bis rus St Cléophas

Truc du Moulin à vent

34070 MONTPELLIER

Identifiée sous le n° 80960833400011 RCS de MONTPELLIER

Les associés de la **SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT**, au capital de 10 000,00 € divisé en ,

1000 actions de **10,00 €** chacune, se sont réunis au siège social, le **23/05/2018 à 18:30:00**, en assemblée ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

ALMAZ Ilhami

titulaire de 465 actions

ALMAZ Kéram

titulaire de 70 actions

ALMAZ Metin

titulaire 465 actions

Total des parts 1000

L'assemblée est présidée par **M. ALMAZ Kéram**, Président de la société,

Le Président constate que les associés représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- le rapport de gestion ;
- le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il n'est pas établi de fiche de présence.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la Présidence
- Capitaux propres
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Renouvellement des fonctions du Président
 - Rémunération du Président
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Lecture est donnée du rapport de gestion du Président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au **31/12/2017** tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat Bénéfice de **39 990,00 €**

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à et l'impôt correspondant de 0.

En conséquence, l'assemblée donne *quitus* entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : bénéfices

Résultat de l'exercice

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **Bénéfice de 39 990,00 €** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	39 990,00 €
-------------------------------	--------------------

Absorption des pertes antérieures	0,00 €
--	---------------

Solde Après Apurement des pertes	39 990,00 €
---	--------------------

Dotation à la réserve légale	0,00 €
-------------------------------------	---------------

A la réserve spéciale des plus values à long terme	NEANT
---	--------------

Aux réserves statutaires	0,00 €
Aux réserves facultatives	0,00 €
SOLDE	39 990,00 €
auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	22 363,00 €
Un prélèvement sur les réserves	0,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	62 353,00 €
A titre de dividendes aux associés	26 200,00 €
	Soit 26,2€ par part titre
LE SOLDE	36 153,00 €

Pour un montant de **0,00 €** au titre des «réserves facultatives» et pour un montant de **36 153,00 €** au compte «report à nouveau.»

Compte tenu de ces affectations et des distributions, les capitaux propres de la Société seraient de **47 154,00 €**

- - Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous. En EUROS

Années des paiements	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement*
2015	43100	43100	0 €
2016	14000	14000	0 €
	0	0	0 €

D'autre part la CSG /CRDS sera retenue sur les dividendes et payée par la société à l'administration fiscale .

L'assemblée des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution Conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution gérance

L'Assemblée Générale confirme les fonctions du Président **M. ALMAZ Kéram** pour une durée indéterminée.

M. ALMAZ Kéram déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

M. ALMAZ Kéram ne sera pas rémunéré en 2017 pour ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le Président et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

